Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Pour information

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Service Compétitivité et performance environnementale
Sous-direction Compétitivité
Bureau du Financement des entreprises
3, rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Direction générale de l'énergie et du climat
Service du climat et de l'efficacité énergétique
Sous-direction de l'efficacité énergétique et de la qualité de l'air
Bureau de la qualité de l'air
Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
92 055 La Défense Cedex

Direction Générale de la Prévention des Risques
Service des risques sanitaires liés à l'environnement des déchets et des pollutions diffuses
Sous-direction santé-environnement, produits chimiques agriculture
Bureau de biotechnologies et de l'agriculture
Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
92 055 La Défense Cedex

Instruction technique
DGPE/SDC/2016-1016

28 décembre 2016

Nor : AGRT1638801J

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Interne
Période de confidentialité : Indéfinie

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Mise en œuvre du programme d'aide accordée par Madame la ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air.

Destinataires d'exécution
DDT(M) DRAAF DREAL DD(CS)PP

Résumé : La présente instruction modifie la date limite de dépôt des dossiers au dispositif d'aide accordée par Madame la ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air. L'aide est attribuée au titre du régime d'Aide d'Etat n° SA.39618

Textes de référence :

- Règlement UE n° 702/2014 du 25/06/2014 déclarant certaines catégories d'aide, dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du TFUE, notamment son article 14 ;
- Lignes directrices agricoles de l'Union européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales 2014-2020, notamment les points 135 à 155 ;
- Régime d'aide d'Etat n° SA.39618 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire.

Mots-clés : volailles, porcins, investissements, ammoniac, épandage, effluents, lisier, laveurs d'air, racleurs, tapis d'évacuation des fientes de volailles.

L’instruction technique référencée DGPE/SDC/2016-707 en date du 7 septembre 2016, relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide accordée par Madame la ministre de l’Environnement, de l’Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l’air est modifiée pour tenir compte de la prolongation apportée à la date limite de dépôt des dossiers.
Veuillez trouver, ci-après, la décision INTV-SANAEI-2016-65 de FranceAgriMer en date du 9 décembre 2016 qui modifie la décision INTV-SANEI 2016-43 du 11 août 2016 relative à la mise en œuvre du programme d'aide accordée par Madame la ministre de l’Environnement, de l’Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l’air.

Le Directeur Général de l'énergie
et du climat

Laurent MICHEL

Le Directeur général de la prévention
des risques

Marc MORTUREUX

La Directrice générale de la performance
économique et environnementale des entreprises

Catherine GESLAIN-LANEELLE

FranceAgriMer	**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL** **DE FRANCEAGRIMER**
DIRECTION INTERVENTIONS SERVICE AIDES NATIONALES, APPUI AUX ENTREPRISES ET INNOVATION 12, RUE HENRI ROL-TANGUY TSA 20002 93555 MONTREUIL CEDEX	**INTV-SANAEI-2016-65** **Du** **- 9 DEC. 2016**
Dossier suivi par : Unité Aides aux Exploitations et Expérimentation Claude MAUVE – 01.73.30.31.33 - Florence POINSSOT – 01.73.30.31.34 – Courriel : UAEE.NH3@franceagrimer.fr	
PLAN DE DIFFUSION : Mmes et MM. les Préfets de région Mmes et MM. les Préfets de département Mmes et MM. les D.D.T. OU D.D.T.M Mmes et MM. les D.D.C.S.P.P. et D.D.P.P. Mmes et MM. les D.R.A.A.F. et DRIAAF Ile-de-France Mmes et MM. les DREAL et DRIEE Ile-de-France Mmes et MM. les Présidents de Conseil régional M. le Président de l'ARF Mmes et MM. les Présidents de Conseil départemental M. le Président de l'ADF MEEM : SG – DGEC - DGPR MAAF : SG– DGPE MINEFI : Direction du Budget 7A Mme le Contrôleur Général Économique et Financier de FranceAgriMer ASP CGAAER APCA FNSEA – Jeunes Agriculteurs La Coordination Rurale La Confédération Paysanne	MISE EN APPLICATION : IMMEDIATE

OBJET : Prolongation de la période de dépôt des demandes pour l'aide accordée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air.

Bases réglementaires :

- Directive 2010/75/UE concernant les élevages IED (Directive concernant les émissions industrielles) ;
- Directive 2001/81/CE relative à la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques (NEC) ;
- Règlement UE n° 702/2014 du 25/06/2014 déclarant certaines catégorie d'aide, dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du TFUE, notamment son article 14 ;

- Lignes directrices agricoles de l'Union européenne concernant les aides d'état dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales 2014-2020, notamment les points 135 à 155 ;
- Régime d'Aide d'Etat n° SA.39618 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;
- Décret n° 2073-375 du 2 mai 2013 modifiant la nomenclature des installations classées ;
- Décret n° 1999-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions d'État pour des projets d'investissement modifié par le décret n°2003-367 du 18 avril 2003 ;
- Instruction technique DGPE/SDC/2015-1012 du 25/11/2015 relative aux modalités de mise en œuvre de la majoration Jeunes Agriculteurs pour les aides aux investissements dans le cadre du PCAE ;
- Décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2016-43 du 11 août 2016 relative à la mise en œuvre du programme d'aide accordée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air ;
- Avis du Conseil spécialisé viandes blanches du 29 novembre 2016.

Mots-clés : pollution de l'air, élevages soumis à la règlementation ICPE, élevages IED, investissements, ammoniac, épandage, effluents, lisier, laveurs d'air.

RESUME :

La présente décision a pour objet de prolonger la période pour le dépôt de demandes d'aide complètes dans le cadre du dispositif prévu par la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2016-43 du 11 août 2016 relative à la mise en œuvre du programme d'aide accordée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air.

Article 1 – Prolongation de la période de dépôt des demandes d'aide

La présente décision prolonge la période pour le dépôt de demandes d'aide complètes prévue dans la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2016-43 du 11 août 2016, jusqu'au 15 février 2017.

Article 2

Les autres dispositions de la décision visée à l'article 1 demeurent inchangées.

Le Directeur Général

Pour le Directeur général et par délégation
Le Directeur général adjoint

Philippe MÉRILLON